

Compte-rendu de la CAPD du 29 mars 2018

Le Secrétaire Général démarre la séance à 14h40, l'IA-DASEN étant absent ainsi que les IEN des trois circonscriptions. Le SNUipp-FSU23 regrette ces absences et rappelle que les IEN sont absents depuis le mois de septembre dans les instances paritaires. Ils espèrent que l'instance aura quand même une capacité de décision.

1) Inscriptions sur liste d'aptitude des directeurs d'école

Réinscriptions de droit (directeurs +3ans) : BARBAUD Elisabeth, GUERY Audrey, MARCILLAT Sophie

Liste d'aptitude 2016 : BERNON Céline, CLOT Olivia, COUTURIER Aude, DIONNET Solène, GIRARD Audrey, LARONZE Lucie, LESTRADE Virginie, MAHRANE Geneviève, PAQUET-TOURNIER Catherine, REDON Alexandre, PATINGRE Marc, RYDER Carole, SULPICE Nadège, TAYSSE Jennifer

Liste d'aptitude 2017 : BARBANCHON Laëtitia, BOCQUET Angélique, DRUT Marie-Claire, DUQUEROIX Bénédicte, DUSSOT Marc, GAIGNE Adeline, PASTY Angélique, RAPHANAUD Jean-Marie, SAMPIERI Jean, SANCH Rémi, TIRVEILLIOT Marina

Candidats dispensés d'entretien (faisant fonction) : MALLAURE Marielle, MARTIN Mélanie, MEIRE Peggy, FICHANT Sylvie, BLONDET Aurore, THERNAUX Audrey

Candidats ayant passé l'entretien : AUCLAIR Annick, BERTHOU Lucie, COUEGNAS Fabrice, COURTEAUD Patrice, DURBIN Sandrine, GENDRE Clémence, GODINEAU Perrine, LE CALVEZ Agnès, LONC Amandine, PALADEAU-MAGNIER Marie-Agnès

Les représentants du personnel demandent les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude. En effet des personnels qui étaient notés sur la liste précédemment, avec plus de 3 ans d'ancienneté sur un poste de direction, ne font plus partie de la liste.

La responsable de la DIPER indique que les conditions sont les mêmes que d'habitude. Après recherche dans les archives les personnels nommés par le SNUipp-FSU23 en exemple sont retrouvés par l'administration.

Les représentants du personnel demandent à ce que ces « non-inscriptions » ne portent pas préjudice au mouvement des personnels concernés et que les réinscriptions de droit ne donnent plus lieu à un document à renvoyer par les personnels.

Le SG indique qu'il ne peut y avoir de préjudice car le mouvement se fait avec les informations contenues dans les dossiers. Le renvoi de document sera étudié pour simplifier la procédure.

La liste fournie dans les documents, quelques jours à peine avant la CAPD contient beaucoup d'erreurs, les représentants du personnel font modifier les affectations et retirer des noms de personnes à la retraite ou permutés l'année dernière.

Deux candidats ont reçu un avis défavorable des commissions.

Fanny Tissandier demande au SG, à défaut de la présence des IEN qui ont fait passer les entretiens, de revoir leur avis pour ces deux personnels envers lesquels l'administration pourrait montrer un peu de reconnaissance au vu des services rendus. En effet l'un a été chargé d'école pendant plusieurs années, quand l'administration a été bien contente que l'autre personnel assure un intérim de direction et la gestion de l'accueil d'un personnel contractuel.

Le SG indique que ces personnels ne se sont pas assez projetés dans les missions de direction...

Françoise Charrat s'étonne qu'on puisse laisser ces personnels sur des postes, en leur renvoyant un avis défavorable pour le travail qu'ils ont assuré et assurent encore !

Le SG demande une suspension de séance.

Le SG revient sur un avis défavorable. Le 2^{ème} avis reste défavorable pour non projection dans les missions de direction...

Fabrice Couégnas indique que les personnels qui seront sollicités pour des intérim ne seront pas aussi réceptifs au vu de la reconnaissance inexistante qu'apporte l'administration ! Il est impensable de voir que les personnels dispensés d'entretien car faisant fonction depuis septembre, ont fait moins de temps d'intérim de direction que le personnel dont l'avis est défavorable !!!

Interruption de séance demandée par le SNUipp-FSU23.

Au retour le SG indique qu'un avis favorable sera aussi prononcé pour la deuxième situation, en prenant en compte la formation qui est apportée aux personnels lors de la prise de fonction.

Fanny Tissandier remercie l'administration de ces changements et indique que le message envoyé aux collègues est beaucoup plus favorable que les décisions précédentes.

Fabrice Couégnas rappelle que le SNUipp-FSU s'oppose au principe de la liste d'aptitude. Tout PE peut être directeur (pour preuve, l'administration n'hésite jamais à demander à un collègue non inscrit sur la liste d'aptitude de « faire fonction » alors qu'elle refuse d'y inscrire des personnes ayant assuré l'intérim pendant plusieurs mois ou des personnes qui ont été chargé d'école pendant plusieurs années!).

Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

2) Demandes de travail à temps partiel

45 demandes de travail à temps partiel de droit.

50% hebdo: BRUNET-CHASSAGNE Séverine, COUTURIER Marine, DEPARIS-BATES Myriam, TESSIER Damien, VALOT Elsa

50% annualisé : COMMANDE Sophie, MEZIL Rémi

75% hebdo : BOULESTEIX Claire

80% hebdo : Sophie AUMAITRE, Amélie AURICOMBE, Fanny BARANOWSKI, Céline BONNERAT, Anne BOUCHET-BONNAUD, Pauline COLLANGE, Amélie COUTURIER, Maud COUVE, Eloïse DEGAINE, Annabelle DEVAUCHELLE, Bénédicte DUMET, Laura DUPUIS, Sabrina ELLION, Marie FAUVAUD, Aude FOURRIER, Aurélie FOUSSAT, Amandine FREY, Adeline GAIGNE, Natacha GARREAU, Aurore GRANDET, Elise GUICHARD, Emilie GUILLON, Anne LAUWERS, Aline LEMAIRE, Laurence LESPINASSE, Amandine LONC, Sophie MAISONNEUVE, Frédéric MARION, Aurélie MESTAT, Marie MOKHEFI, Julie MONTURET, Jennifer PASCAL, Olivia RENOU, Virginie SOUBRANT, Sovany TANG, Khaled TLILI, Marion VOLONDAT

19 réintégrations à temps plein : Lucie BERTHOU, Alexandra BONIFAS, Franck BOULESTEIX, Laurine BOURRAT-MALTERRE, Aurore FOULATIER, Audrey GUERY, Marie-Line LANNET, Lucie LARONZE, Aurélie LE BRAS, Christelle LUGUET, Solen MARCHE, Aurélie MAZAUD, Prisca MISSIOUX, Virginie MOURET, Sabine OLMOS, Arnaud PALIERNE, Julie PHILIP, Roland REDON, Valérie RIBAUT

Le SG indique que seuls les temps partiels de droit seront traités. Julien Colombeau demande pourquoi.

Le SG indique que les entretiens pour les temps partiels sur autorisation ne sont pas encore passés. Ils seront donc évoqués lors d'une prochaine CAPD.

Fanny Tissandier demande quels critères sont retenus pour cette année. En effet ces derniers changent tous les ans, sans information délivrée aux collègues que ce soit dans la circulaire temps partiels ou dans un courrier du jeudi.

Le SG indique que seules les nouvelles demandes seront étudiées par entretien, les personnes qui sollicitent un temps partiel pour élever un enfant de moins de 12 ans ou pour raisons médicales seront dispensées d'entretien.

Fabrice Couégnas redemande le bilan social qui permettrait d'objectiver les raisons des collègues comparées à l'Académie et au territoire. Cela permettrait aussi d'avoir un bilan des raisons des demandes de temps partiel, qui sont changeantes d'une année sur l'autre.

La responsable de la DIPER indique que les entretiens sont prévus pour début mai.

Fanny Tissandier demande à quelle date les collègues connaîtront leur jour libéré. En effet ces dernières années l'information était donnée à certains pendant les vacances d'été, ce qui est peu pratique pour organiser la vie familiale, alors que d'autres étaient au courant bien avant. Les deux vitesses ne sont pas acceptables.

La responsable de la DIPER indique que ce sera fait au plus tôt pour tous.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'en Haute-Vienne les fractions des postes (les blocs) sont connus avant le mouvement complémentaire. Ainsi les collègues peuvent postuler plus précisément. De même les collègues effectuant les compléments de service sont connus dès le résultat du mouvement.

Fabrice Couégnas remarque que l'acceptation potentielle des temps partiels serait une bonne chose pour le département et pour les personnels. Cela éviterait certainement de se priver plus longtemps des collègues qui pourraient être amenés à solliciter une disponibilité si le temps partiel était refusé. Il indique que le temps partiel répond à des besoins et que ces aménagements sont d'autant plus nécessaires avec l'allongement des carrières. Il demande que les 80% sur autorisation soient accordés puisqu'ils libèrent un temps très favorable pour les décharges de direction et permet aux personnels de faire la rentrée à temps complet (2 directeurs ont sollicité cette modalité) : c'est autant dans l'intérêt des agents que de l'administration.

Temps partiels de droit

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

3) Demandes de nomination à titre définitif sur poste antérieurement vacant

Aucune personne n'est susceptible de bénéficier de cette mesure.

4) Préparation du mouvement départemental

Julien Colombeau remercie l'administration pour le retour de groupes de travail permettant de discuter du barème départemental. Il regrette cependant l'absence de décisionnaires (ni IA ni IEN!) lors de la plupart de ces groupes de travail, l'absence de documents préparatoires et le côté tardif de ces groupes de travail. En effet le dernier groupe de travail a eu lieu le matin même de la CAPD et les documents à jour sont distribués en séance.

Julien Colombeau se félicite de la disparition de la note du barème du mouvement, comme le SNUipp-FSU23 le demande depuis de nombreuses années. Nous ne pourrions que constater que le mouvement se déroulera de façon plus égalitaire.

Fanny Tissandier regrette cependant que ce n'ait pas été possible pour les promotions, contrairement à toutes les annonces ministérielles autour de PPCR et la réforme de l'évaluation des enseignants.

Fanny Tissandier demande que le maintien des décharges de direction à titre exceptionnel pendant un an pour les directeurs dont l'école subit une mesure de carte scolaire qui modifie le régime de décharge soit intégré au barème du mouvement

Le SG refuse que ce soit inscrit car cela fait partie des opérations de carte scolaire et il souhaite que cela reste exceptionnel et donc non indiqué.

Une demande de renonciation de poste à titre définitif : Cyrielle CROUTEIX (St Sulpice le Guérétois élem)

Ce poste sera donc vacant au premier mouvement (d'autres demandes sont parvenues aux services depuis la CAPD)

Le SG donne le calendrier prévisionnel :

- Du 6 avril au 3 mai ouverture du serveur
- 30 avril : candidatures Postes à Responsabilités Particulières (PRP)
- du 2 mai au 18 mai : entretiens PRP
- 5 juin 14h : CAPD 1^{er} mouvement

- stagiaires CAPPEI
- du 7 au 13 juin : mises en situation
- 14 juin : résultats des mises en situation
- Du 20 au 26 juin mouvement réservé T1 et 2ème mouvement
- 2 juillet 14h : CAPD 2^{ème} mouvement

Julien Colombeau demande ce qui est prévu pour les postes à profil sachant que la demande ministérielle est de réduire la liste des postes à profil alors qu'on en voit apparaître de nouveaux cette année en Creuse.

La responsable de la DIPER précise que les postes ressources CAPPEI seront rattachés à une circonscription et qu'ils auront une lettre de mission, sans donner plus de précisions ! Il en sera de même pour les postes plus de maîtres que de classe et le poste Réseau REP...

Le SG reste sur les dispositions du barème : ajouter cette année 2 types de poste soit 5 postes de plus au mouvement dans les postes à profil.

Fanny Tissandier demande ce qu'est le type de poste « enseignant en CMPP ». En effet un poste à 50% de coordonnateur PEP/CMPP existait l'année dernière mais l'intitulé a changé...

Le SG indique que ce sont « certainement », tous les postes en CMPP, G et coordonnateurs car l'IA veut changer les lettres de mission de ces personnels...

Fanny Tissandier s'indigne de cette réponse approximative et du transfert de ces postes dans les postes à profil...

Christophe Ruby demande si un personnel en CMPP à La Souterraine devra passer un entretien pour avoir un poste à Guéret.

Le SG répond par l'affirmative.

Un personnel qui fait le travail depuis 10 ans devra donc passer un entretien pour le même boulot !!!

Julien Colombeau déclare qu'on arrive là aux limites du paritarisme en l'absence de décisionnaire que ce soit aux groupes de travail, ou à cette CAPD.

Concernant les ajustements de rentrée, Julien Colombeau indique que les phrases ajoutées n'ont aucun lieu d'être si la carte scolaire est réalisée dans de bonnes conditions et avec une vision à long terme sur les territoires. Le SNUipp-FSU23 demande que ces fermetures/ouvertures potentielles n'aient lieu que de manière très exceptionnelle.

Vote : Pour 5 (Administration) ; Contre 5 (SNUipp-FSU23)

Fabrice Couégnas indique que si des changements ont lieu sur le barème départemental, notamment sur les postes à profil suite à la discussion, ce ne sera que meilleur pour les personnels.

5) Résultats du mouvement interdépartemental (pour info)

10 sorties dont 5 pour la Haute-Vienne (Elodie CHASSAGNE, Marina DESFORGES, Joana GASNIER, Lydie LYRAUD, Anaïs TREGAN), 1 pour la Seine Saint Denis (Clémence GENDRE), 1 pour le Cantal (Nicolas GUIMONT), 1 pour le Val d'Oise (Marielle MALLAURE), 1 pour l'Allier (Nicole ROUSSEAU-SOUPLET), 1 pour les Alpes de Haute Provence (Amélie SAUVAGE)

11 entrées dans le département dont 2 des Yvelines (Sofia BRANCO et Eléonore VERLINDE), 2 des Hauts de Seine (Marine COUTURIER, Emilie LEVEQUE), 1 de l'Essonne (Valérie HEYSEN), 2 des Bouches du Rhône (Céline PONS et Elsa VALOT), 1 du Rhône (Lucile ROUSSEL), 2 du Pas de Calais (Nicolas ROUSSETTE et Svetlana CATARAGA) et 1 de la Martinique (Cécile DE VULPIAN)

Fanny Tissandier regrette que les permutations aient moins bien fonctionné que l'année passée où 14 personnels avaient pu sortir de Creuse et 13 y entrer. Les chiffres de l'administration montrent que le département de la Creuse est attractif contrairement à ce qui est souvent annoncé, comme le montrent les 43 demandes d'entrées dans le département non satisfaites, dont 12 en vœu 1.

Fanny Tissandier regrette l'erreur informatique du ministère qui a conduit celui-ci à annoncer à une collègue qu'elle était permutée en Creuse avant de lui annoncer une semaine plus tard que ce n'était plus le cas. Ces revirements ont plongé la collègue dans une grande détresse psychologique. Le SNUipp-FSU 23 demande à l'IA-DASEN d'accorder d'ores et déjà exceptionnellement un INEAT dans le département à cette collègue, en dehors de la phase régulière d'INEAT-EXEAT et sans impact sur cette dernière.

Le SG ne voit pas de raisons de lui refuser un INEAT mais dans le cadre du calendrier ordinaire. Il précise que l'INEAT lui sera accordé.

Fabrice Couégnas regrette la gestion de cette erreur qui n'a pu être résolue par l'ajout de permutations et laisse une collègue dans la détresse. Il demande que la décision soit prise le plus tôt possible.

Julien Colombeau demande le calendrier prévisionnel et les calibrages prévus pour la phase d'INEAT-EXEAT.

Le SG répond qu'il n'a pour l'instant aucune information à communiquer...

Le SNUipp-FSU 23 dénonce une fois encore l'absence de l'IA-DASEN qui bloque toute prise de décision lors de cette instance.

6) Point sur les retraites, disponibilités et détachements

Départs à la retraite à la rentrée 2018 : 18

Marylène BERNERON, Philippe BOURRAT, Bernard BOUYERON, Catherine CHARPENTIER, Evelyne CHARPENTIER, Didier DENIS, Elisabeth DEQUEKER, Mireille DUBOIS, Elisabeth DUFRESNE, Thierry DUPIN, Claudine LAMBERT, Roland LAPORTE, Martine POLLI, Brigitte PRUDENT, Christine QUINTIN, Sophie RIGAUD, Françoise SIMON, Ivan SMIRNOFF
Fabrice Couégnas demande si ces personnels ont été contactés dans le cas où ils passeraient à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle. En effet les postes pourraient être vacants au mouvement... et récupérés ensuite par les personnels après la fermeture du serveur... ***Le calendrier prévisionnel ne peut pas fonctionner...*** une heure après son annonce par le SG !

Détachements 2018-2019 :

Marie-Anne ALLAIN (en cours), Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Philippe CRASSOUS (en cours), Estelle FURET, Isabelle GIRDAL-LATOURE (en cours), Sylvie MALEON (en cours), Isabelle MARITAUD,

Disponibilités 2018-2019 :

Nicolas ALAMARGUY, Marie-Agnès BERNIGUET, Caroline BRUCHET, Sophie BRUNEL (en cours), Elodie COTET, Alain FAVIERE, Caroline GENTY, Valérie GRAEBLING, Marie-Alice JARMUSZEWICZ (en cours), Eric JEANSANNETAS, Anita LAVIGNE, Evelyne LEJAY, Valérie RACLIN, Fanny RATIE (en cours), Elise SERRAILLE, Isabelle SIART-COMELERA (en attente).

Fanny Tissandier demande les postes libérés pour la rentrée par les demandes de disponibilité. La réponse est négative.

Réintégrations pour la rentrée 2018 : Claire BECHADE, Guillaume CLAVE et Lucie MERCIER

Fanny Tissandier rappelle que la date limite n'est pas passée, les détachements et disponibilités ne peuvent donc pas être votées

7) Informations diverses

Congé formation :

19 mois de congé formation sont accordés pour le département. Il y a très peu de demandes actuellement, un rappel a été envoyé dans le courrier du jeudi.

Fanny Tissandier propose que les personnes qui n'ont pas eu leur temps de formation l'année dernière soient contactées par l'administration.

Postes PESA :

Les PESA seront affectés sur des postes à 0,50 au lieu des 0,25x2 pour 6 postes seulement sur 18.

Julien Colombeau regrette cette iniquité entre les stagiaires qui n'auront pas du tout la même année de formation en fonction de leurs supports de formation.

Fanny Tissandier précise que voir une seule classe toute l'année n'est pas du tout mettre les stagiaires dans de bonnes conditions.

8) Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23

Les questions diverses ne sont pas traitées lors de la CAPD à cause de l'heure tardive. Le SG indique que l'administration apportera des réponses par mail. Lors de la précédente CAPD, ces mêmes questions n'avaient déjà pas pu être traitées puisque l'IA était parti !

Fin de la CAPD à 18h50.

Les représentants du personnel du SNUipp-FSU 23 à la CAPD

Fanny Tissandier, Marie-Claire Boucher, Julien Colombeau, Christophe Ruby, Françoise Charrat et Fabrice Couégnas

SNUipp-FSU 23